



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 🔯

Cadre réservé à l'autorité cl 03/02/2023	
Date de réception :	
Dossier complet le :	
N° d'enregistrement : 2023-6747	
Intitulé du projet	
Projet de réhabilitation du domaine de la Roche Morna	
Identification du (ou des) maître(s)	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Identification du (ou des) maître(s) o	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Identification du (ou des) maître(s) de Personne physique	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique	
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SARL 49050 SAINTE GEMMES PORT THIBAULT	Prénom(s) Raison sociale SARL 49050 SAINTE GENTES PORT THIRAUL
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SARL 49050 SAINTE GEMMES PORT THIBAULT N° SIRET E N C R E A T I O N	Prénom(s) Raison sociale SARL 49050 SANTE GENTES PORT THISAUL Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination SARL 49050 SAINTE GEMMES PORT THIBAULT N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale SARL 49050 SANTE GENTES PORT THISAUL Type de société (SA, SCI) SARL

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41 a)Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences 44 d) Équipements sportifs,	-Estimation de l'emprise au sol des constructions: 3077 m², surface de plancher de 4219,71 m². Nombre de stationnement: 73 places aériennesLa salle de fitness sera en capacité d'accueillir 35 personnes (dont 4 employés). (-IOTA: rubrique 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales)

3.1	e projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
l et	de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à requalifier la Roche Morna, situé, en valorisant le parc existant et les vues sur la Loire. Le site actuellement innocupé, qui était anciennement un hôpital pour enfants, se transformera en complexe touristique (hôtel, SPA, restaurant, lodges) ainsi que 8 maisons individuelles. Cela comprendra la reconversion du château en hôtel et la démolition de tous les autres bâtiments soit 1998 m² d'emprise au sol, pour une estimation de 3610m² en surface de plancher.

Le volume de gravats est difficile à estimer à cette phase du projet. Les déchets issus de la démolition des bâtiments existants seront traités de manière à être dépollués, désamiantés et déplombés suivant le diagnostic qui aura été établi sur chacun des bâtis. Les flux de déchets seront gérés séparément à l'exemple des déchets d'équipements électriques ou électroniques qui rejoindront la filière agréée. Les déchets inertes pouvant être valorisés seront évacués du site par une entreprise spécialisées et acheminés dans des centres spécialisés pour servir de remblai de carrière ou bien broyés sous forme de granulats permettant leur réutilisation pour divers secteurs de l'industrie. Enfin, les déchets ne pouvant être valorisés seront envoyés dans des installations de stockage adaptées en fonction de leur dangerosité : déchets inertes, déchets non-dangereux non-inertes ou déchets dangereux.

4.2 Objectifs du projet

Le site est situé à un endroit stratégique pour le tourisme. Afin de développer l'attractivité du territoire, le projet à pour objectif de valoriser le site de la Roche Morna: requalification du parc existant et création d'ouverture paysagère sur la Loire, revalorisation du château en hôtel et création de lodges, restaurant, SPA-séminaire- salle de fitness et maisons individuelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux sera prévue de la manière suivante:

-Démolition du 1er janvier 2024 au 31 mars 2024 des bâtiments.

-Début de construction à partir du 1er avril 2024 jusqu'au 1er avril 2026.

Le site présente des chauves-souris. Il a donc été prévu une compensation avec l'apport d'un refuge à chauve-souris dans le projet, qui sera intégré dès les premières étapes de construction. La phase travaux prévoit la requalification de l'espace extérieur avec :

-la conservation des arbres d'intérêts.

- la réalisation d'un "jardin du voyage" comportant un cheminement doux.

- "fenêtres paysagères" sur la Loire (Absence de végétation arborée à un endroit donné pour garder une visibilité sur la Loire)
- d'une aire de stationnement en mélange terre-pierre et engazonnement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet accueillera:

- un château de 12 chambres accueillant 26 personnes public et 8 membres du personnel
- -8 lodges, comportant 32 chambres (possibilité d'accueillir 72 personnes, personnel inclus)

- 8 maisons individuelles

- -1 restaurant de 110 couverts (effectif de 130 personnes en comptant le personnel)
- -1 bâtiment SPA (rez-de-chaussée) et séminaire (R+1). Le SPA intègre une salle de fitness d'une superficie de 52m². Le rez-de-chaussée, constitué de l'accueil, sauna,vestiaire,hammam et piscine est en capacité d'accueillir 35 personnes. L'étage consacré à l'espace de séminaire peut accueillir 167 personnes.

-des cheminements doux

- -1 parking semi-perméable et des places de stationnement le long de l'allée du Bois
- 2 axes pour véhicules motorisés
- -Des terrasses
- -le potager gourmand
- -la grande pelouse élliptique
- -la venelle des Tilleuls

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? (i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ea decision de l'autorne d'harget de l'oxamen du cae par eas actual en s'entre autorne de l'oxamen de

Les procédures pré-identifiées à ce stade du projet sont les suivantes :

- un Permis de Construire
- un examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2 du code de l'environnement et de son annexe (rubriques 41-a) et 44 d))
- étude d'incidence Natura 2000
- demande de dérogation espèces protégées
- dossier Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs		
Surface d'emprise du projet	24566 m²		
Surface de plancher du projet	4 219,71 m ²		
Surface non perméable	6437m ²		
Surface perméable	18129 m²		
Places de stationnement	73		

4.6	Local	isation	du pro	ojet
-----	-------	---------	--------	------

4.6	Localisation du projet									
	Adresse et commune d'implantation									
	Numéro : 2 Voie : Rue de la Roche Morna									
	Lieu-dit:									
	Localité : Sainte-Gemmes-sur-Loire									
	Code postal : 4 9 1 3 0 BP : Cedex :									
	Coordonées géographiques ^[1]									
	Long.: 4 7 ° 2 5 , 6 " 1 Lat.: 3 4 ° 5 3 , 3 7 " 0									
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement									
	Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "									
	Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "									
	Communes traversées :									
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :									
	PLUi d'Angers Loire Métropole									
	j Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.									
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?									
	✓ Oui □ Non									
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?									
	□ Oui ☑ Non									
	[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.									

4.7.2 Si oui, décrivez sor ndiquez à quelle date i caractéristiques du proj	l a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé? En cas de modification du projet, préciser :/après ».
			e de la zone d'implantation envisagée
n de réunir les informations né ces instructeurs, et vous référe	cessair r notam	es pou ment a	ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
ue direction régionale.			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par
e mernet du ministère de rent e des sites internet où trouver l	les doni	nées e	environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Le projet se situe à proximité de plusieurs ZNIEFF et notammen ZNIEFF de type I " Lit Mineur, Berges et lles de Loire entre les F de Cé et Mauves-sur-Loire" et la ZNIEFF de type II "Vallée de la de Nantes au Bec de Vienne".
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	0	•	
			Sainte-Gemmes-sur-Loire
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un			
parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		•	

Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	•	Le Plan Prévention du Bruit de l'Environnement (PPBE) de 3 ème échéance est en cours de réalisation sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Le site n'est pas dans le périmètre tampon d'une infrastructure classée.
•		Oui: le Val de Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Des photomontages sont disponibles en annexe complémentaire.
	•	Les relevés pédologiques effectués le 29/11/2022 montre qu'aucune zone humide n'est présente sur le site.
V	0	Le site n'est pas concerné par le zonage, il se situe néanmoins à proximité du PPRi du du Val du Louet et de la Confluence de la Maine et de la Loire.
		Approuvé le 23/02/2021.
V		
	•	
0	V	
	•	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	•		Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 44 mètres de l'emprise du projet. - La Zone Spéciales de Conservation FR 5200622 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes », FR5200630 - La Zones de Protection Spéciales FR 5212002 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes »,FR5210115
D'un site classé ?	V	0	Oui: La confluence Maine-Loire et les coteaux angevins

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		•	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable. Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé.
ırces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	Les fondations seront superficielles et n'impacteront pas les nappes d'eau souterraines.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	•		Une partie de la terre excavée sera réutilisée dans la constitution des massifs paysagers ainsi que la butte existante au nord du château, si le diagnostic montre qu'elle est propre à l'utilisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	•		Le site présente peu d'enjeux liés à la faune, un diagnostic faune et flore est intégré au dossier. Des mesures ERC sont prévues sur les éléments faunistiques identifiés. Les arbres d'intérêts seront conservés (environ 147 arbres conservés, 53 arbres abattus et 109 arbres plantés). La palette végétale est la suivante : Acer campestre Acer platanoides, Celtis australis, Quercus ilex, Quercus x hispanica 'Waasland Select' et Ostrya carpinifolia
<u>le</u>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000,			Un dossier d'incidence Natura 2000 est joint au dossier. Cependant le dossier montre que le projet n'a pas d'incidence sur les quelques espèces présentes inscrites au formulaire standard de données du
Milieu naturel	est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	•	0	site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		•	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		Potentiel radon élevé, risque sismique moyen, aléa-retrait-gonflement des argiles moyen. Il se situe sur une zone potentiellement sujette aux inondations de caves.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		•	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		•	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		Le projet consiste en l'aménagement d'un complexe hôtelier comportant un hôtel, SPA-séminaire, lodges, restaurant et 8 maisons individuelles sur la partie nord. Cela engendrera donc du trafic routier potentiel notamment pendant la période estivale et certains flux pour les trajets domicile/travail.
	Est-il source de bruit ?	✓		Principalement en phase chantier.En phase d'exploitation, le projet génerera du bruit lié aux déplacements motorisés pour entrer/sortir, utilisation d'outils motorisés pour l'entretien du parc
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Seou	Engendre-t-il des odeurs ?	V	0	En phase chantier (circulation des engins, terrassements)
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?	•		En phase chantier (circulation des engins, terrassements)
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	~	0	En phase d'exploitation, des lampadaires seront disposées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
suo	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	•		L'impact en phase d'exploitation est principalement lié à la circulation routière. La création de logements induit une augmentation du trafic routier sur le site et des émissions polluantes qui y sont liés.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	~		
	Si oui, dans quel milieu ?	V		Eaux pluviales : le projet intègre un système de gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle et par collecte par un réseau de noues par rétention/infiltration dans le milieu récepteur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
suc	Engendre-t-il des effluents ?	•		Eaux usées : le projet se rattachera au réseau existant.	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	•		En phase travaux, trois types de déchets sont recensés: inertes, banales et spéciaux. L'entrepreneur portera une attention particulière sur les centres de stockages vers lesquels seront acheminés les différents déchets, les méthodes de tri employées ainsi que les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité. En phase d'exploitation, les déchets produits seront stockés sur site dans deux locaux dédiés à l'entrée du domaine puis évacués depuis la Rue de la Roche Morna.	
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Le château sera conservé en l'état, la conception paysagère inclut des perceptions sur le paysage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et le jardin méditerranéen (présence d'un belvédère au sud, présence d'une terrasse avec vue sur la Loire). Les arbres d'intérêt en bon état sanitaire sont conservés.	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V		

	ences du proj ets existants		s au 6.1 sont-elle s ?	es susceptible	es d'être cu	umulées	avec
Oui Si oui, déc	✓ Non rivez lesquelles	:					
Aucun autr	e projet se trouve	à proximité.					

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
□ Oui ☑ Non
Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
- Pas d'impact au titre des incidences Natura 2000.
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être
retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u>
preciser et de detamer ces mesores (type de mesores, conteno, mise en acomo, servir acomo,
Suite aux impacts identifiés, Les mesures suivantes ont été mises en place :
 -Evitement: Adaptation du calendrier des travaux évitant les impacts sur les spécimens se reproduisant dans le parc du domaine de la Roche Morna (parc et bâti)
 Maintien des sites de nidification et de répos arboricoles possibles et leurs accès: préservation de la double haie de Tilleul et des autres arbres à cavités (environ 147 arbres préservés) en démarrage des travaux.
-Réduction: • Contrôle de l'absence d'espèces protégées préalablement aux travaux de démolition, Un contrôle par un écologue devra être réalisé avant abattage d'arbre et la veille des démolitions de bâti afin de confirmer l'absence d'individus.
Déconstruction douce des couvertures et combles
-Compensation: • Installation de nichoirs et gîtes artificiels • Installation de nichoirs et gîtes artificiels
 Création d'une cave pour le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe Création de cavités sous bardage Création de gabions pour les reptiles
Les mesures seront accompagnées (réunions, suivi de chantier au cours des différentes phases) et suivies (vérification de l'occupation des gîtes et nichoirs).

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est en accord avec les objectifs fixés au PLUi. De plus, ce projet permet de réduire la surface d'emprise au sol des constructions par rapport à l'existant, de préserver les arbres d'intérêt. Le projet présente quelques impacts notamment sur la faune : certaines espèces protégées ont pu être observées sur le site. La présence d'espèces protégées a nécessité la mise en place de la séquence Eviter-Réduire-Compenser. Un dossier de dérogation pour les espèces protégées est en cours et sera déposé en tant que dossier autoportant en janvier 2023, l'étude d'incidence Natura 2000 ne montre pas d'impact. Un dossier Loi sur l'Eau a également été réalisé. Les impacts sur les autres aspects environnementaux sont faibles. Le présent projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	•
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	•
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	•
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	•
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	•

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Complément_dossier_cas_par_cas (concernant l'ensemble des éléments du formulaire)	V
2	Photomontages_Projet_Val_de_Loire (rubrique 5 concernant les potentiels impacts sur le site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO)	V
3	Plan_arbres_existants (rubrique 6 sur l'abattage et plantation d'arbres)	•
4	Plan_Masse_Paysagers (rubrique 6 sur l'abattage et plantation d'arbres)	V
5		

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MADRE	/ 1
Prénom GILLES	
Qualité du signataire représentant de la personne morale	
À ANGERS	
Fait le 1 7 0 2 2 0 2 3	Signature du (des) demandeur(s)

